



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**DONATION KIJNO - HORS LES MURS - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION
ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE L'ELECTRON LIBRE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, souhaite proposer une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire à partir de ses équipements,

Considérant que la Donation Kijno invite des artistes chargés d'accompagner dans les communes du territoire tous les publics, scolaires, seniors, et autres groupes pour des parcours de création artistique conçus en lien avec l'œuvre et les messages de Kijno,

Considérant que dans le cadre de sa programmation hors-les-murs 2025, la Donation propose ces spectacles et parcours pédagogiques aux établissements scolaires du territoire,

Considérant que la Cie l'Electron Libre présente les qualités requises pour présenter aux scolaires un parcours artistique « Compose-moi un tableau » qui correspond à la mise en valeur de l'œuvre et des messages de Kijno, à l'ouverture à toutes les disciplines artistiques et à l'accès aux pratiques artistiques, missions de la Donation,

Considérant que ce parcours artistique se déroulera d'octobre à décembre 2025,

Considérant qu'en application de l'article R 2122-3 1° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec la Cie l'Electron Libre dont le siège social se situe à la Madeleine (59110), 54 rue Fontaine, ayant pour objet la création d'un parcours artistique musical autour des œuvres de Kijno pour 4 classes du territoire et ce pour un montant de 7 557,00 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec la Cie l'Electron Libre dont le siège social se situe à la Madeleine (59110), 54 rue Fontaine, ayant pour objet la création d'un parcours artistique musical autour des œuvres de Kijno avec 4 classes du territoire qui se déroulera d'octobre à décembre 2025, et ce pour un montant de 7 557,00 euros nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 SEP. 2025**

Et de la publication le : **29 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien